

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/147

2 décembre 1999

(99-5347)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

ALBANIE

Déclaration de Mme Ermelinda Meksi Ministre de la coopération économique et du commerce

(En qualité d'observateur)

C'est la première fois qu'un représentant de l'Albanie a la possibilité de faire une déclaration à une Conférence de l'Organisation mondiale du commerce d'aussi haut niveau. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude pour cette invitation et pour l'appui que l'Albanie a reçu de tous les services de l'OMC auxquels nous avons fait appel. Je voudrais aussi exprimer mes vœux très sincères pour le succès de cette Conférence. Comme l'a dit le Directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, dans son allocution de Marrakech en septembre dernier, je cite, "l'OMC est une famille dans laquelle chaque Membre a sa place autour de la table". J'ai la conviction que si chacun d'entre nous apporte sa contribution, si modeste soit-elle, cette instance atteindra très certainement son objectif fondamental.

Dès ses tout premiers pas vers la démocratie et vers la mise en place d'une économie de marché, l'Albanie a fait connaître son intention de devenir Membre de l'OMC. Ses efforts dans cette direction se sont considérablement intensifiés ces deux dernières années. Sa volonté d'atteindre cet objectif n'a pas même été ébranlée par les obstacles presque insurmontables qu'ont représentés les centaines de milliers de réfugiés albanais qui sont arrivés chez nous après avoir été expulsés de leurs foyers au Kosovo par le régime de triste renommée de Milosevic et son génocide.

L'accession de l'Albanie à l'OMC annonce l'instauration d'une économie ouverte dans le contexte de l'intégration des pays de la région dans le système mondial du commerce.

Nous sommes bien décidés à travailler aux côtés de nos partenaires pour lever tous les obstacles politiques et administratifs à la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux, afin de stimuler la coopération économique, les échanges et les investissements entre les pays de la région et le reste de l'Europe et du monde. Cette accession, qui s'accompagne d'importantes réformes législatives et d'autres règles commerciales, est une nouvelle étape dans la réalisation des conditions et des objectifs du Pacte de stabilité.

Je voudrais brièvement mettre la Conférence au courant des efforts et des réalisations accomplis par mon pays dans cette direction. Jugeant que la libéralisation était la seule option possible pour convertir l'économie centralisée de l'Albanie en un marché ouvert, le gouvernement albanais en a fait un élément indissociable des grands objectifs de son programme - une croissance économique stable, la stabilité macro-économique, un marché ouvert à l'expansion des échanges et des investissements dans le secteur privé, des procédures douanières efficaces et transparentes, un régime commercial libéral et un régime de propriété diversifié source de prospérité.

La création du Groupe de négociation albanais et du Secrétariat permanent albanais pour la coordination des relations avec l'OMC a permis d'intensifier encore les efforts faits pour présenter, dans des délais extrêmement brefs, notre offre en matière d'accès au marché pour les marchandises, notre liste concernant les services, un ensemble de textes législatifs en vigueur et plusieurs amendements, ainsi qu'une liste de mesures qui ont contribué à améliorer de manière générale le processus de réforme. Nous avons aussi présenté un nombre considérable de mémoranda, dont le Mémorandum sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, le Mémorandum sur les marchés publics, le Mémorandum sur les restrictions relatives aux licences d'importation et d'exportation, le Mémorandum sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, le Mémorandum sur les obstacles techniques au commerce, la Liste relative à l'agriculture et le Mémorandum sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce.

Notre objectif, qui était d'accéder à l'OMC avant la présente Conférence, justifiait cet effort intensif et nous a vraiment motivés tout au long du processus. Pour relever ce défi, l'Albanie a surmonté les problèmes soulevés par un intense débat politique interne concernant le changement de mentalité, et les coûts économiques et politiques de l'accession. Je dois mentionner le soutien que le Parlement albanais a apporté à cette difficile entreprise en approuvant un nouveau cadre législatif qui est pour beaucoup dans la transformation et dans l'émancipation de la classe politique en Albanie. Cette nouvelle législation réglementera l'environnement précédemment chaotique assimilé à la libéralisation et à l'intégration économique, et prépare le terrain pour l'instauration d'un environnement économique caractérisé par la transparence et par des règles équitables qui permettront de combattre la corruption. Le défi à relever maintenant consiste à appliquer ces règles au plan institutionnel et à les faire respecter.

En considération des énormes efforts et des brillants résultats du Groupe de négociation albanais, tous les pays Membres ont engagé des entretiens bilatéraux avec l'Albanie et ont spontanément exprimé leurs vœux de succès et leur confiance dans l'accession de l'Albanie. Je saisis aussi cette occasion de dire combien nous apprécions non seulement les encouragements que nous avons reçus de tous les pays dont nous devons satisfaire les exigences, mais aussi leur empressement à tenir compte de l'accélération de notre processus d'accession pour que nous puissions arriver à cette Conférence avec un cadre législatif complet.

Tous ces efforts ont abouti à la conclusion des négociations bilatérales et à la signature des accords respectifs avec les 14 Membres qui ont souhaité prendre part au processus. Du point de vue donc de ses obligations, l'Albanie a mené à bien sa procédure d'accession. La dernière étape concerne l'approbation du rapport d'accession lors de la réunion finale du Groupe de travail.

Le seul obstacle à la décision finale du Conseil général de l'OMC concernant l'accession de l'Albanie et la signature officielle de l'accord entre l'Albanie et cette Organisation est celui des engagements relatifs aux services audiovisuels. Certains Membres de l'OMC, et notamment les pays de l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, se sont livrés à un interminable débat sur le problème de leurs différences. Je voudrais souligner que l'engagement de l'Albanie dans ce domaine est conforme aux exigences des États-Unis et de l'Union européenne. Une unanimité générale prévaut parmi les membres de l'UE, si l'on excepte un pays qui a émis des objections concernant cet engagement. Il s'agit plus d'une question de principe concernant les stratégies que devront mettre en œuvre à l'avenir les deux principaux protagonistes de cette Organisation mondiale du commerce, tous deux ayant, je le souligne, contribué de manière importante aux efforts d'accession de l'Albanie. L'accession de l'Albanie dépend exclusivement du règlement de cette question, même si le pays ne représente en soi, pour ce qui est de l'audiovisuel, qu'un marché de petite dimension et peu développé. Il est d'autre part difficile pour l'opinion publique, là-bas en Albanie, une opinion publique qui a été constamment tenue au courant des progrès accomplis par l'Albanie pour arriver à ce point, de comprendre que la procédure d'accession est bloquée pour un simple différend concernant l'audiovisuel. En outre, l'image et la crédibilité de l'OMC elle-même ne sortiront pas grandies de cette affaire si cette question d'accession se ramène à un unique secteur de services.

J'en appelle à tous ceux qui prennent part à cette procédure de l'OMC pour qu'ils ne fassent pas de l'Albanie l'otage d'un interminable débat entre d'autres Membres. Nous vous invitons et nous vous exhortons tous à résoudre de manière constructive, à la présente Conférence, la question du patrimoine national, afin qu'aucun autre obstacle ne bloque l'immédiate accession de l'Albanie ou d'autres pays de la région se trouvant dans une situation semblable, et qu'il nous soit permis de participer pleinement en qualité de Membre au nouveau cycle de négociations multilatérales.
